

Schweizerischer Städteverband
Union des villes suisses
Unione delle città svizzere



Prévision de session

Session d'été Conseil des États

Date de publication : 19.05.2022





Table des matières

Editorial		3
Objets parlementaires		4
21.080 — Loi fédérale sur la circulation routière. Révision	Adaptation	4
21.3977 — Promotion de véhicules de transport public utilisant des énergies non fossiles	Acceptation	4
21.3129 — À l'État de mettre en place une identification électronique fiable	Acceptation	5
20.069 — Protection des mineurs dans les secteurs du film et du jeu vidéo. Loi	Acceptation	5
19.4202 — Mesures destinées à réduire les 80 pour cent de déperdition énergétique dans le secteur des bâtiments	Acceptation	6
Empreinte		7



Editorial

De nombreux projets qui revêtent un intérêt particulier pour les villes sont à l'ordre du jour de la session d'été. Le contre-projet indirect à l'initiative sur les glaciers et un projet visant à réduire les pertes d'énergie dans le secteur du bâtiment sont au cœur de la politique climatique, tandis que la loi sur la circulation routière pose des jalons pour la politique des transports des villes. Dans le cadre de cet aperçu de la session, nous avons le plaisir de vous présenter la position de l'Union des villes suisses quant à des objets sélectionnés.

En matière de politique des transports, l'Union des villes accorde une attention particulière aux modifications de la loi sur la circulation routière (LCR), qui arriveront devant le Conseil des États lors de la session d'été. Les villes soutiennent le projet sur le fond. Leurs principales revendications: les motos ne doivent pas être autorisées à se garer sur les trottoirs et il faut renoncer au port du casque obligatoire pour les cyclistes de moins de 16 ans.

Nous vous souhaitons une bonne session et sommes à votre disposition pour répondre à toute question.

Salutations cordiales et bonne lecture

Martin Flügel
directeur



L'Union des villes suisses: la voix de la Suisse urbaine

Trois quarts des habitants de Suisse vivent dans les villes ou des communes urbaines. L'Union des villes suisses s'engage en faveur de la Suisse urbaine – pour faire avancer la Suisse dans son ensemble.



Objets parlementaires

21.080 Objet du Conseil fédéral

Loi fédérale sur la circulation routière. Révision

Mardi, 31 mai 2022

Conseil des Etats

evtl. Jeudi, 2 juin 2022

Conseil national

Position: L'Union des villes soutient l'essentiel de la réforme proposée et approuve les mesures visant à promouvoir les technologies de propulsion alternatives. En ce qui concerne la conduite automatisée, l'Union des villes approuve l'assouplissement des exigences qui doit permettre des essais pilotes dans ce domaine. Pour cela, les villes et les communes doivent toutefois être systématiquement consultées. L'Union des villes est par ailleurs fermement opposée au port obligatoire du casque pour les enfants de moins de 16 ans. Le vélo perdrait alors de son attrait, ce qui aurait un effet négatif sur la répartition modale. Une meilleure sécurité pour les cyclistes peut plutôt être obtenue par une meilleure infrastructure pour les vélos.

Un autre élément en discussion inquiète beaucoup les villes: l'autorisation de stationner les deux-roues motorisés sur les trottoirs, proposée par le Conseil national à l'art. 43, al. 2bis. L'UVS s'oppose fermement à cette proposition pour plusieurs raisons. D'une part, aucune consultation n'a eu lieu sur cette proposition, car elle n'était pas prévue dans l'avant-projet de loi du Conseil fédéral. D'autre part, les villes ont développé ou sont en train de développer des concepts pour le stationnement des deux-roues motorisés et non motorisés dans leurs zones urbaines respectives. La réglementation proposée par le Conseil national désorganiserait complètement cette planification. Enfin, la proposition du Conseil national mettrait les scooters, les motos et les vélos sur un pied d'égalité en matière de stationnement. Or, on ne peut garer une moto sur un trottoir que quand son moteur tourne, ce qui pourrait poser de gros problèmes aux autres usagers des trottoirs.

Enfin, l'UVS s'oppose à la biffure de l'art. 98a al. 3 proposée par le Conseil national. Les contrôles de police, notamment les contrôles radar, contribuent de manière essentielle à la sécurité routière. Cependant, les avertissements sont préjudiciables à la sécurité routière.

Recommandations: L'Union des villes recommande les décisions suivantes:

Art. 43, al. 2bis (stationnement des motos sur le trottoir): biffer (= selon le droit en vigueur)

Art. 57, al. 5, lit. c (port du casque obligatoire pour les personnes de moins de 16 ans): suivre le CN (= biffer)

Art. 98a, al. 3 (Interdiction des avertissements publics pour les contrôles routiers): selon le droit en vigueur

Adoption du projet lors du vote sur l'ensemble



21.3977 Motion CTT-CN

Promotion de véhicules de transport public utilisant des énergies non fossiles

Mardi, 31 mai 2022

Conseil des Etats

Position: Le concept global de promotion des modes de transport à propulsion non fossile, notamment de la mobilité électrique, doit prendre en compte le transport régional de personnes et le transport local. Pour l'Union des villes, l'abandon du moteur thermique est la clé d'une mobilité urbaine à faibles émissions. Premièrement, les moteurs qui ne fonctionnent pas à l'énergie fossile réduisent la consommation de ressources naturelles et, deuxièmement, les véhicules qui ne sont pas propulsés par des moteurs thermiques sont moins bruyants aux vitesses auxquelles on roule en ville.

Recommandation: l'Union des villes suisses recommande d'accepter le projet.

21.3129 Motion Groupe RL

À l'État de mettre en place une identification électronique fiable

Lundi, 13 juin 2022

Conseil des Etats

Position: L'identité électronique est un jalon important sur le chemin d'une digitalisation cohérente aux trois échelons de l'État. L'Union des villes suisses a estimé dès la consultation de 2017 qu'il était important et juste de définir rapidement les conditions-cadres d'une identité numérique uniforme et digne de confiance au niveau national. Du point de vue des villes, la délivrance d'une identité numérique – au même titre que pour les papiers d'identité analogiques – est une tâche souveraine centrale. La création rapide des bases légales nécessaires pour la mise en œuvre sûre d'une identité numérique revêt une importance cruciale pour les villes. L'Union des villes suisses soutient la proposition qui s'appuie sur une large base politique et porte sur l'élaboration d'un nouveau projet de loi.

Recommandation: l'Union des villes suisses recommande d'accepter le projet.

20.069 Objet du Conseil fédéral

Protection des mineurs dans les secteurs du film et du jeu vidéo. Loi

Mercredi, 8 juin 2022

Conseil des Etats

Position: La nouvelle loi fédérale vise à protéger les mineurs contre les contenus des films et des jeux vidéo qui pourraient mettre en danger leur développement physique, mental, psychique, moral ou social. Il s'agit principalement de représentations de la violence, de la sexualité et de scènes menaçantes. La protection des mineurs est en premier lieu une compétence des cantons et de la Confédération. Mais la nouvelle loi fédérale crée aussi des mesures qui peuvent être précieuses pour les villes dans leur travail de prévention. L'Union des villes suisses salue ce projet, qui consiste à protéger les mineurs à l'aide d'un volet réglementaire de la protection des enfants et des jeunes contre des contenus médiatiques susceptibles de compromettre leur développement psychosocial. Il convient tout particulièrement de souligner positivement que le projet de loi comble les lacunes réglementaires qui existaient jusqu'ici et qu'il prévoit des exigences applicables dans toute la Suisse et pour tous les types de médias.

Recommandation: l'Union des villes suisses recommande d'accepter le projet.



19.4202 Motion Eymann (PLD/BS)

Mesures destinées à réduire les 80 pour cent de déperdition énergétique dans le secteur des bâtiments

Mardi, 31 mai 2022

Conseil des Etats

Position: L'Union des villes soutient l'augmentation de l'efficacité énergétique en tant qu'élément central de l'objectif zéro net d'ici 2050. Le parc immobilier joue un rôle central dans ce contexte, puisque plus de 40% de la consommation d'énergie en Suisse se fait dans les bâtiments. De nombreuses villes s'engagent depuis longtemps en faveur d'une augmentation de l'efficacité énergétique et mettent à disposition des subventions pour l'assainissement des bâtiments (isolation thermique, installations solaires, etc.). Les villes sont toutefois tributaires de conditions-cadres appropriées au niveau fédéral et cantonal. Un concept de mise en œuvre pour la rénovation des bâtiments conformément aux normes Minergie-P et pour la promotion des installations solaires sur les toits et les façades peut apporter une contribution importante à la réalisation de l'objectif zéro net. La répartition des compétences entre les trois niveaux de l'État dans le domaine du bâtiment doit être prise en compte.

Recommandation: L'Union des villes recommande d'adopter la motion, avec la précision demandée par la commission, à savoir que l'élaboration du concept de mesures doit se faire «en collaboration avec les cantons».



Empreinte

Union des villes suisses
Monbijoustrasse 8, Case postale, 3001 Berne
Téléphone 031 356 32 32
info@staedteverband.ch
www.uniondesvilles.ch
twitter: [@staedteverband](https://twitter.com/staedteverband)
[LinkedIn](#)